



Comité Régional d'Esclime
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE 10 MARS 2022 – En visioconférence

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Approbation du PV de l'AG du 26 Juin 2021
- Point 2 : Point financier 2021 (présentation du compte de résultat et du bilan 2021)
- Point 3 : Compte rendu du contrôleur aux comptes
- Point 4 : Prix des licences pour la saison 2022/2023
- Point 5 : Prévisionnel 2022
- Point 6 : Questions et informations diverses à adresser avant le 1^{er} Mars 2022.

Clubs présents et nombre de voix : Castelnau Le Leze (Jérémy PONTONNIER – 6 voix) / Castelnaudary (Joel CAQUOT – 6 voix) / Alès (Samuel MALHAUTIER – 6 voix) / Pays de Lunel (Damien CAREL – 8 voix) / Céret (Pascal LE PETIT – 2 voix) / Uzege (Géraldine BAUMES – 5 voix) / Limoux (Fabienne DELAUNAY – 6 voix) / Argelès (Jean DUPRE – 6 voix) / Nîmes (Fulcran FEZARD – 6 voix) / Barraban (Claire SAULNIER – 1 voix) / Tarbes (Guillaume CHMAK – 7 voix) / Auch CEPMG (Gilles GONZALES – 2 voix) / Albi (Karine GILLET – 6 voix) / Aucamville (Marc MILLET – 5 voix) / Castres (Evelyne BOSC – 6 voix) / Couffouleux (H. François GABARROU – 6 voix) / Grand Cahors (Isabelle MURATET – 3 voix) / Muret (Christophe VANOTTI – 7 voix) / Villeneuve Tolosane (Patricia BACCOU – 6 voix) / Plaisance du Touch (Laurent PELIZZA – 3 voix) / RAULT J. Baptiste – 6 voix) / Ramonville (Audrey CAVALIERE/Antoine GUINARD – 6 voix) / Villefranche de Rouergue (Fabien MORENO – 3 voix).

Total voix 225 / Total voix exprimées 128

Membres présents :

- Membres Bureau : Jean-Christian CARRIE / Marc CHARLET / Jean TURA / Eric PARIZEL / Cathy LE SAUX / Jean- Michel GOUBERT
- CTS : Magali CARRIER / Damien TOUYA
- David MAILLARD / Fabrice LAQUERBE

Excusés : M. TOULOTTE (TAC) – Mme BONNEMAINS (Foix) - M. RIBOREAU – Mme MIGLIORATI (Ceret) – M. VOLLE (Albi) – M. GOURIO (Couffouleux) -

La réunion commence à 19h00, avec le pointage des Présidents de Clubs et des personnes assistant à cette assemblée générale. M. CARRIE, Président du CREO remercie l'assistance.
Il précise que cette réunion est une AG financière où les comptes annuels seront présentés et mis aux votes.

Une 2^{ème} assemblée générale aura lieu en présentiel à la fin de la saison sportive courant Juin 2022 pour faire un bilan sportif.

Point 1 : Approbation du PV de l'AG du 26 Juin 2021

Le Procès-verbal du 26 Juin 2021 est mis au vote.

1 abstention

Le compte-rendu est approuvé.

Le Président laisse la parole à Me PARIZEL pour présenter les comptes financiers. Il en profite pour le remercier du travail accompli. Il souligne également le travail fourni par notre secrétaire Sabine GROTTO pour la saisie et la tenue des comptes. Il remercie également M. LAQUERBE pour avoir contrôlé les documents comptables qui seront présentés ce soir.

Point 2 : Point financier 2021

Maitre PARIZEL présente le compte de résultat 2021. (Ce document a été transmis aux clubs antérieurement à la réunion).

L'exercice 2021 fait apparaître un résultat positif de 36 138.39€.

Maître David MAILLARD demande l'état financier du CREO à ce jour.

Maître PARIZEL détaille des liquidités du CREO :

- Compte courant du Crédit Agricole : 4 288.64 €
- Compte courant du Crédit Mutuel : 53 632.36€
- Livret Associatif CM : 183 965.25€

Il est précisé que le CREO vient de régulariser les charges sociales de Janvier 2020 à Juin 2021 auprès de l'URSSAF, qui avait suspendu les prélèvements durant la crise sanitaire. Le virement de 19 631€ est intervenu cet après-midi et n'est donc pas pris en compte dans les chiffres annoncés précédemment.

A l'issue des explications données par Me PARIZEL, la parole est donnée au contrôleur des comptes.

Point 3 : Compte rendu du contrôleur aux comptes

M. LAQUERBE souligne le travail de fond accompli par notre secrétaire. Il confirme que la comptabilité est saisie et bien tenue. Tous les contrôles effectués n'ont pas montré d'anomalie, tout est justifiable. Le compte-rendu du Commissaire aux comptes sera joint au présent PV.

Maître DAVID MAILLARD souhaite savoir si une partie de l'excédent de trésorerie ne peut pas être mis en provision pour risques et charges, pour anticiper la saison prochaine.

M. CARRIE précise que le CREO ne le fait pas car il estime que nous n'avons en réserve qu'une saison d'avance en cas de grosses difficultés ou de la baisse des aides comme l'ANS ou les subventions régionales pour la saison à venir.

M. LAQUERBE confirme également qu'une association peut avoir 2 saisons en réserve, et M. GOUBERT, trésorier adjoint confirme également que certaines collectivités aiment voir que les associations sont saines, cela donne une image positive.

Mme TOUYA Anne-Lise demande si la baisse des subventions est la cause de critères non respectés ? Le Président précise que le CREO a toujours validé pour le moment tous les critères, et justifié les aides accordées. La baisse des aides est générale et pas juste dû à notre discipline. Nous ne pouvons pas maîtriser la baisse et la répartition des aides.

Le bilan et le compte de résultat 2021 sont soumis au vote des Présidents de clubs.
Les comptes financiers sont adoptés à l'unanimité (Contre : 0 / Abstention : 0)

Point 4 : Prix des licences pour la saison 2022/2023

Le CREO propose d'augmenter le prix des licence d'1 € à partir du mois de Septembre 2022 pour toutes les types de licences sauf pour les licences « scolaire, santé et handi ».

Cette hausse doit permettre de compenser en partie la baisse des subventions régionales et de l'ANS.

Pour rappel il n'y avait pas eu d'augmentation depuis plusieurs années malgré le maintien des aides du CREO et de la baisse des subventions.

Il est demandé si la licence bénévole à été prise en compte, le Président répond qu'à ce jour cette licence n'a pas été votée, qu'il n'y est pas favorable et que si elle venait à être votée il laisserait les clubs juges de l'appliquer.

L'augmentation d'un euro pour les licences tireurs, dirigeants, enseignants, sabre laser et artistique est mise au vote.

Résultat des votes : 2 contre – 0 abstention

La hausse du prix de la licence 2022/2023 est adoptée.

Point 5 : Budget prévisionnel 2022

Le budget est présenté par le Trésorier Maître PARIZEL. (Bilan prévisionnel 2022 transmis par mail aux clubs).

Il précise que nous avons un décalage des subventions 2021 de la Région, qui ne seront versées que d'ici la fin du mois. Pour obtenir le versement nous sommes dans l'obligation de transmettre les bilans qualitatifs et financiers des actions subventionnées à l'issue de notre exercice comptable 2021 pour pouvoir fournir les documents comptables demandés.

Il précise également que les subventions de la Région sont en baisse, nous venons de recevoir les notifications d'attribution pour 2022. La baisse la plus importante est sur la subvention d'équipement.

Le budget prévisionnel est soumis au vote : Contre : 0 – Abstention : 0 – Voté à l'unanimité.

Point 6 : Questions diverses et informations diverses

Pas de question reçus à ce jour.

Jean-Christian CARRIE annonce qu'une visio aura lieu le 31 Mars 2022 sur le thème de la violence dans le monde du sport. Cette visioconférence s'adresse au plus grand nombre (parents/ tireurs/ dirigeants / bénévoles/ enseignants)

Le Docteur Dominique HORNUS, précise que durant cette visio diverses informations seront données aux participants sur la conduite à tenir face aux violences. Des affiches seront prochainement transmises aux clubs.

Une sensibilisation face à ces violences a déjà commencé auprès des éducateurs en formation de cadres.

Il est demandé aux personnes présentes de commencer à en parler autour d'elles et de faire une large diffusion de cette visio consacrée aux violences.

Vous recevrez très prochainement un mail en ce sens.

Dans l'assistance est demandé à quelle heure débutera cette réunion d'information, il est proposé 19h, et elle devrait durer 1h30. Certains trouvent cette heure trop tôt, compte tenu de la fin des cours dans certains club. La visio peut-elle être envisagée plus tard.

M. RAULT du club de Montauban, demande si une session JNA peut être organisée sur son département, car une quinzaine d'enfants et d'adultes souhaiteraient entrer en formation arbitrage, et cela éviterait un déplacement avec autant de candidats.

Damien TOUYA, CTS, répond que la question va être étudiée en concertation avec la Commission Régionale d'Arbitrage et Me Sabrina KAYSER, enseignante du Club.

Magali CARRIER précise que la JNA n'est pas juste le passage d'un QCM. Il est indispensable que la JNA soit encadrée par un Membre de la Commission Arbitrage pour surveiller l'examen écrit et pour assurer l'apport théorique qui sera donné aux candidats inscrits.

Plus de question, la séance est levée.

Jean-Christian CARRIE



Président du Comité Régional,